L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 12 MARS 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous ces DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Gir...

W. G. COYLE & CIE, Agent.
No. 47 rue Carondelet.
avril—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et illuminées électriquement), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 15 mars
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 22 mars.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 29 mars

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes,

Première cabine............$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe............$60

Entrepont, $28, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 12 mars, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer

LOUISIANA,
Capt. Gager.

...ra de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine............$40
Entrepont............20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41
4mai—1an

CHEMINS DE FER.

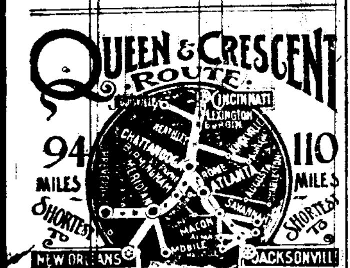

Queen and Crescent Route,

que la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New-York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N. Orléans.	8:45 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Meridian...	2:45 p.m.	10:40 p.m.
Arrive à B'kos....	6:12 p.m.	1:40 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:06 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burgin ..	10:55 a.m.	4:05 p.m.
Arrive à Lexington.	12:00 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O. 34 rue Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.........8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans, Express, daily...9:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager,
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager,
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans.

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.
20 mars—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La.
16nov—

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:

Sur risques de feu..........		$251,065 98
Sur risques de marine.........		2,703 10
Sur risques de rivière.........		3,974 97
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888..........		60,716 00
Primes totales..........		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes..........		15,041 32
Revenus..........		$333,500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu...	$99,072 36	
Sur risques de marine..........	1,010 08	
Sur risques de rivière..........	602 83	
Total des pertes payées..........	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations......	25,822 60	
Commissions..........	39,121 12	
Réassurances..........	23,398 18	
Taxes et Licences..........	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc...	60,719 47	
Déboursés..........		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire:		
Primes non acquises...	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées..........	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net..........		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse..........	$ 66,133 13
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi..........	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats..........	10,911 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127..........	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110..........	133,109 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148..........	95,549 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/4..........	23,875 00
Primes en voie de recouvrement......	12,198 55
Prêts sur hypothèque..........	24,384 24
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes..........	6,092 69
Actions..........	4,465 28
Meubles et installations de bureaux..........	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital..........	$300 000 00
Dividendes non réclamés..........	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises.	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées..........	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890..........	9,000,000
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889 faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 19 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat, et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant comme il ressort des livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents....... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars....... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents....... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents....... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents....... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars....... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents....... 128,512 67

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts.... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents....... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents....... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L.S.}

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annual —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies.	$197,741 60	
Primes maritimes.....	2,889 10	
Primes des rivières..	1,577 07	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888.....	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes.....	$36,223 05	
Moins salaires et dépenses générales.....	14,199 43	
		12,023 62
Fonds de surplus de 1888.........		24,476 05
Total..........		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu.....	$93,148 83	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances..........	38,145 53	
Primes remises et commissions..........	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions..........	6,388 93	
		185,952 82
Profits bruts..........		$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées.........	$41,180 13	
Pertes non payées....	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889.....	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890..	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889..........	24,476 05	
		97,364 70

ACTIF

Billets pour primes..........	$369 89
Primes en voie de collection..........	41,662 39
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)..........	33,625 00
Prêts sur hypothèques..........	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes..........	65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres..........	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co..........	5,000 00
Propriétés foncières..........	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires..	4,373 14
Argent comptant et en banque.....	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions..........	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées..	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie..........	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890..........	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889..........	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

E. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

E. ZUBERBIER,	P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING,	JOHN THORN,
J. HASSINGER,	J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD,	A. G. RICKS.
FRANK VATTER,	GEO. LIEDELICH.
HERM. CURTIUS,	FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH,	JOHN G. MOLL,
	J. J. LANGLES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie....	$167,066 13	
Primes de rivières....	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889..........	$36,039 52	
Primes remboursées et commission......	19,807 60	
Réassurances..........	5,425 47	
		$61 272 59
Primes nettes acquises..........		$107,977 22
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage..........		$17,936 83
Revenu net..........		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889..........	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889..........	254 95	
Pertes encourues et payées en 1889.....	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires..........	26,735 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire— Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés....		$5 396 25
Bénéfices bruts pour 1889..........		$43,917 78
Moins— Pertes encourues en 1888 et payées en 1889..........		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques..........	$12,906 48
Primes en cours de collection..........	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, us St. Bernard Steam Fire Company, us Battalion Washington Artillery..........	151,983 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company..........	33,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant......	33,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables..........	42,239 42
Billets à recevoir pour primes......	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau..........	79,997 68
Warrants de l'Etat..........	33 00
Débiteurs divers..........	1,924 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts..........	1,306 89
Actif total..........	$371,779 91
Actif comme ci-dessus $371,779 91	

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées..........	$5,110 00	
Dividendes non réclamés..........	286 25—	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de police..........		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYÈS, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

[Signé] N. B. TRIST,
[Sceau.] Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Abascal,	H. Laroussini,
E. J. Bobet,	P. Roux,
C. T. Dugazon,	G. Pitot,
H. Gally,	Ad. Schreiber,
S. Gumbel,	C. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyès.

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT MOI, ANTOINE DORIOCOURT, notaire, dûment commissionné et qualifié pour la dite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après mentionnés.

Ont comparu personnellement MM. Numa Landry, A. H. Sieward, Arthur Hart et Richard Frotscher, de cette ville, agissant pour eux-mêmes et pour les parties qu'ils représentent, en vertu de la procuration ci annexée, et les autres parties dont les noms figurent ci-dessous.

Lesquels déclarent que, s'autorisant des dispositions de la loi contenues dans les Statuts Révisés et de la Constitution de cet Etat relative à l'organisation et à la mise en opération de banques et corporations, ils ont convenu (et ils s'y engagent) par les présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs fondés de pouvoir et ceux qu'ils représentent, d'établir et de créer une banque pour les fins ci-après exprimées et en vertu des stipulations, règlements et obligations indiqués plus bas.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association est celui-ci:

The People's Bank of New-Orleans.

ARTICLE II.

Cette corporation est établie pour une période de vingt ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de faire des affaires de banque dans tous ses détails, en escomptant des billets et autres obligations, en recevant et remboursant des dépôts d'argent, en achetant du numéraire d'or et d'argent, ainsi que des lettres de change, en prêtant de l'argent contre gages mobiliers et immobiliers, et en général en exécutant toute espèce de transactions financières, du domaine de la banque, et en exerçant tels pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard déclarés par la loi comme inhérents à la mise en opération d'une banque.

ARTICLE IV.

Cette banque aura son domicile légal et son siège d'affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE V.

Le capital de cette banque est fixé à la somme de trois cent mille dollars, divisée en six mille actions de cinquante dollars chacune. Lesdites actions seront émises et payées comme suit:

Il est entendu que cette banque achètera pour le prix et la somme de trois cent mille dollars tout l'actif (propriétés, affaires et clientèle) de la banque actuelle connue sous le nom de People's Bank of New Orleans, incorporée par acte passé devant ledit A. D. Doriocourt, notaire, et daté du 1er décembre 1869. Ledit actif (propriétés, affaires et clientèle) sera cédé par l'émission en de tels actionnaires de la People's Bank actuellement existante qui voudront faire partie de la présente corporation, d'une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action de l'ancienne banque dont ils seront porteurs. Et si des actionnaires quelconques de la dite People's Bank actuellement existante ne désirent pas faire partie de la nouvelle corporation, il sera émis, pour régler avec eux, aux liquidateurs de ladite banque, une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action du capital de l'ancienne banque, détenue par lesdits actionnaires sortants. Les actions ainsi émises, auxdits liquidateurs seront affectées au paiement intégral des actions desdits actionnaires sortants.

ARTICLE VI.

Cette corporation commencera ses opérations dès qu'il aura été souscrit à la moitié, au moins, des actions du fonds-capital et que celles-ci seront été prises.

ARTICLE VII.

L'emblème et le sceau de cette corporation seront représentés par un dessin de la cathédrale St-Louis, de la ville.

ARTICLE VIII.

Le fonds-capital de cette banque pourra à l'avenir et s'accroître et porté à tout chiffre n'excédant pas un million de dollars représenté par des actions de cinquante dollars chacune. Lorsque cette augmentation du capital aura été dûment autorisée, conformément aux lois de cet Etat il sera donné avis durant soixante jours, dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, que telle autorisation a été octroyée; et pendant que se publiera cet avis, les actionnaires auront le privilège de souscrire à des actions additionnelles en proportion des actions qu'ils auront en leurs noms. Les actions non réclamées par eux à l'expiration de ce délai de soixante jours pourront être vendues par le conseil de direction à leur valeur au pair, pas au-dessous.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept personnes, chacune desquelles en tout temps, devra avoir en son nom et avoir droit à au moins dix actions du fonds capital de la corporation.

ARTICLE X.

Le troisième lundi de décembre 1890 et annuellement ensuite, une élection de directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de banque de la dite corporation; une pluralité des votes qui y seront donnés suffira pour élire; mais antérieurement un avis de dix jours au moins de la dite élection sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE XI.

Les personnes suivantes sont par le présent choisies et composeront le premier conseil de directeurs, qui servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le nouveau board, lequel sera élu le troisième lundi de décembre 1890: A. H. Sieward, Geo Lhote, Richard F otscher, D. A. Lanaux, Charles Pessi, L. Blumenthal, Numa Landry.

ARTICLE XII.

Le Board de Directeurs élira à leur première assemblée, un de leurs membres comme président de la corporation; pourvu que le dit président reçoive toujours pas moins d'une majorité des votes de tout le board—dont le devoir sera de présider toutes les assemblées du board; en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir, les directeurs pourront choisir un des leurs comme président pro tem, qui aura et exercera pendant le temps pour lequel il sera nommé les pleins pouvoirs de président.

ARTICLE XIII.

Le nombre de directeurs nécessaires pour escompter les billets ou traites et achats des lettres de change sera déterminé par les règlements de la corporation; mais pour la transaction de toutes autres par le board une majorité des directeurs sera requise pour constituer un quorum et la décision d'une majorité du dit quorum sera valide et obligatoire.

ARTICLE XIV.

Le Board de Directeurs aura plein pouvoir de faire des règlements; il nommera un caissier et tous les officiers et employés de cette corporation et fixera leurs appointements; pourvu que les dites nominations soient faites annuellement et les personnes nommées pourront être déplacées qu'il le board le jugera nécessaire. celui ci réglera les devoirs de ces officiers et employés et la sécurité que ceux-ci devront fournir respectivement; le dit board aura le pouvoir de changer les règlements quand l'intérêt et l'ordre des affaires de la compagnie l'exigeront, et de nommer des agents dans l'Etat et en dehors de l'Etat, conformément à des restrictions qui seront prescrites par le board.

ARTICLE XV.

Le Board de Directeurs après avoir payé toutes les dépenses de la corporation déclarera et paiera deux fois par an, si les profits des affaires le justifient, tels dividendes du dit surplus de profits qu'il jugera opportun. Avis de la chose sera alors publié dans au moins deux journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XVI.

Le Board de Directeurs aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le board.

ARTICLE XVII.

Les vacances dans le Conseil de Directeurs pourront être déclarées par suite de mort, de démission, ou pour manque du nombre d'actions requis, pour insolvabilité ou absence sans permission pendant soixante jours consécutifs.

ARTICLE XVIII.

Tout transfert d'action ou d'actions du fonds capital sera fait sur les livres de la corporation, et sera signé par l'actionnaire ou son avocat.

ARTICLE XIX.

Le Board de Directeurs pourra clore le livre de transfert autant de fois qu'il le jugera nécessaire, mais jamais pendant plus de dix jours à chaque fois.

ARTICLE XX.

Aucun certificat de stock ne sera émis à moins que tous les versements aient été payés en plein.

ARTICLE XXI.

Le défaut pour une cause quelconque d'élire les directeurs le jour que la dite élection doit avoir lieu, ne pourra pas dissoudre la corporation; mais les directeurs alors en fonction continueront à exercer telles-ci et l'avis usuel sera immédiatement donné fixant un autre jour pour la dite élection, lequel avis en continuera à donner de temps à autre jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE XXII.

Chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration (à toute élection pour directeur ou sur toute question à toute assemblée des actionnaires) à un vote par action; mais pourvu qu'aucun actionnaire ne donne en son propre nom plus de cent votes, et pourvu aussi qu'après la première élection il aura possédé le stock au moins trois mois avant de voter.

ARTICLE XXIII.

Chaque élection de directeurs de cette corporation sera faite par scrutin et dirigée par trois inspecteurs, qui seront choisis par le board parmi les actionnaires et deux associés ne seront éligibles en même temps comme directeurs de cette corporation, et un directeur d'une autre banque quelconque ou son associé, ne pourra être directeur de cette compagnie.

ARTICLE XXIV.

Une majorité des directeurs élus aura capacité, provisoirement, d'accepter tout pouvoir ou privilège additionnel donné ultérieurement à la corporation soit par amendement en vertu de l'acte la créant, par un acte nouveau ou autrement, et pourra modifier ces articles de société en de corporation; mais l'adoption de tels nouveaux pouvoirs ou privilèges d'amender seront définitivement décidées par le vote des actionnaires de la façon indiquée par la loi.

ARTICLE XXV.

Le Président et le caissier signeront tous les contrats, billets, certificats d'actions et comptes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.

Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de Direction certifiés par le Président seront conservés par le Caissier.

ARTICLE XXVII.

A l'expiration de la charte de cette corporation, ses affaires seront liquidées par trois commissaires à une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu dans ce but au mois de novembre 1919, après trente jours d'avis dans deux, au moins, des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans. Et s'il était jugé désirable à tout moment avant l'expiration de cette charte de dissoudre la banque et d'en liquider les affaires, les directeurs pourront convoquer les actionnaires en assemblée générale à l'effet de se prononcer sur la question et de désigner trois commissaires pour effectuer la liquidation le cas échéant. Telle assemblée aurait lieu après trente jours d'avis publié dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE XXVIII.

Cette charte pourra être amendée, modifiée ou changée dans toutes ses dispositions et le fonds-capital de cette banque pourra être accru ou diminué à l'assemblée générale des actionnaires appelée dans le but de telle augmentation, ou modification en changement, ou augmentation, ou réduction du fonds-capital après trente jours d'avis dans les feuilles quotidiennes de la Nouvelle-Orléans; et à l'expiration de ce délai et la publication de l'avis que la loi prescrit en prescrira, pourvu que amendement, augmentation ou réduction soit accepté à deux-tiers des votes des actionnaires représentant les deux-tiers de tout le fonds-capital de la banque.

ARTICLE XXIX.

Les actionnaires ne seront pas responsables des pertes ou dommages encourus par la dite corporation pour plus que la somme du fonds-capital en leurs noms.

ARTICLE XXX.

Tout actionnaire omettant ou négligeant de payer les échéances alors qu'il en reçoit la requête par le Conseil de Direction, perdra au profit de la compagnie tous les paiements par lui faits précédemment et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le 30me jour de novembre 1889, en la présence de M. Auguste Simon Brand et Louis Ignace Doise, témoins compétents, qui ont signé avec les parties contractantes et moi, notaire, après avoir pris connaissance de ce qui précède.

Par pro E. OFFNER. N. LANDRY, Nouvelle-Orléans.
Par pro L. V. FORNARIS. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. N. TOURNE. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. LEHMAN & CO. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. H. McCALEB. N. LANDRY, Nlle Orléans.
Par pro T. LANAUX'S SONS. N. LANDRY, Nlle Orléans.
Par pro N. BLUMENTHAL. N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro J. HASSINGER. N. LANDRY, Nlle Orléans.
Par pro E. BOUNY. A. H. SIEWARD, Nlle Orléans.
Par pro Mme A. ZIMMERMAN. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro GEO. BRANDT. JOSEPH BRANDNER. RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro C. CHRETIEN. ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
Par pro EMILE LEGENDRE. ARTHUR HART, Nlle-Orléans.

et autres.
A. S. BRAUD.
L. I. DOISE témoins.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie solennellement que l'acte d'incorporation ci dessus de la "Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans", a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 394, à la page 349.

Nouvelle-Orléans 28 décembre 1889.
[Sceau] GEO. GUINAULT, Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie de l'original enregistré à mon bureau.
[Sceau] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.
30déc—5f en 30t.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie..........	$158,896 75	
Sur risques maritimes..........	3,042 06	
Sur risques de rivières..........	6,628 62	
Total des primes.	$168,557 43	
Moins,—Primes non acquises..........	49,693	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889.		$118,864 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu....	40,842 82	
Sur risques maritimes	1,507 38	
Sur risques de rivières..........	2,847 38	
Taxes et dépenses, moins intérêts..........	22,707 36	
Réassurances et primes rendues..........	13,840 40	
		81,745 29
Profits..........		$37,119 14
La Compagnie possède de l'actif suivant:		
Propriétés foncières.	$231,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer..........	30,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres..........	77,545 63	
Billets recevables..........	51,434 75	
Primes en cours de collection..........	18,128 82	
Certificats 6 0/0 de ville..........	26,207 50	
Billets hypothécaires en par jugement...	4,335 00	
Argent comptant..........	19,008 46	
		$458,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.
Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1889.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle,	Alden McLellan,
Aristide Hopkins,	John B Lallande
Paul Fourchy,	D. Fatjo
U. Bassetti.	

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 11 mars 1890.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echange.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine..........	$6,366,286 00	$722,592 00
Même temps la semaine dernière.	3,694,179 00	429,112 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE — souverains Victoria, $4 80 @ 4 86; 20-marcs, $4 65 @ 4 75; 20-francs, $3 80 @ 3 84; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 79 @ 4 90; 20-pesos, mexicains, $19 40 @ 19 60; or mutilé américain, 99 @ 99¾c; or léger américain 97 à 99 c. dollars mexicains, 74¾ @ 74¾; sols péruviens, 72 @ 72½; pesos chiliens, 72 @ 72½; argent mutilé américain, 90c. par oz; 5-francs, 95 @ 95c; argent anglais, par £, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque de France, 19 @ 19½; rixdmarcs, billets, 23 @ 24

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et libre.

Papier exceptionnel..........à........	8
Prêts sur garanties collatérales	4 @ 6
Time do de	—@7
Papier hypothécaire..........	—@8

New York—Taux de l'argent 5 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 4½ consols 97 3/16 à 97⅛, argent en lingots 42¾; U. S 4's 125⅛.

Paris—Rentes 88.50.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94.

Le STERLING est faible.

Commercial (60 jours).......... 480⅛ @ 481
Traites de banques (60 jours.......... 485 @ —

Les FRANCS sont faibles.

Francs de commerce (60 jours).... 5,22½ @ —
Traites de banques (60 jours).... 5,18⅜

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce pair à 25c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des cheques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

$5,500 Bons à prime.......... 149

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

20 actions CC Slaughterhouse Co.......... 53¾
10 actions du Southern Ins. Co.......... 100
26 actions CC Slaughterhouse Co.......... 54
100 actions CC S'aughterhouse Co.......... 54
30 actions du Bank of Commerce.......... 11⅛

Appel de 2 p. m.

12 actions Merchants Ins. Co.......... 65

Après l'appel de 2 p. m.

5 actions Rosetta Gravel Co.......... 112
5 actions American National Bank.......... 109

Sales Unlisted Securities.

Le mouvement était comme suit aujourd'hui: Platana Reina—100 actions à 70c.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l..........	100	108	108½
Bank of Commerce..........	10	11⅛	11¼
Canal & Banking.. Co..........	100	170	....
Citizens..........	100	30	....
Germania National..........	100	....	....
Germania Savings..........	100	190	....
Hibernia National..........	100	200	....
Louisiana National..........	100	....	230
Metropolitan..........	100	152½	160
Mutual National..........	100	141	....
N O National..........	100	....	....
People's..........	50	....	....
State National..........	100	149½	....
Traders'..........	....	9	9½
Union National..........	100	146	146⅛
Whitney National..........	100	295	300

Compagnies d'assurances.

Crescent Ins..........	100	54¼	....
Firemen's..........	50	60	62
Germania Ins Co..........	100	114¼	118
Hibernia Ins..........	100	49¼	....
Home Ins..........	100	100	....
Lafayette..........	50	71	....
Merchants Mutual..........	100	64¼	70
Mechanics' and Traders..	100	134¼	139
N Orleans Ins As..........	50	22	....
N Orleans Ins Co..........	50	20¼	23
Sun Mutual Insurance....	100	133	....
Southern Ins Co..........	100	100	101
Teutonia..........	100	131	....

Chemins de fer urbains.

Carrollton..........	100	117½	119¼
Crescent City..........	100	90	91
Canal and Claiborne..........	40	....	....
New Orleans City..........	100	115⅛	117
Orleans..........	50	70¾	73
St-Charles Street..........	50	88¼	89¼

Actions diverses.

Bienville Oil Works Co....	100	....	....
C C Slaughterhouse..........	50	54	54¼
Imp Bonded Warehouse...	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co...	100	93	96¼
Consumers' Ice Co..........	100	....	....
Louisiana Ice Man Co..........	50	4	5
La State Lottery Co..........	100	....	....
La Oil Co..........	100	....	....
Metairie Cemetery Ass.....	100	....	....
N O Gas Light Co..........	100	100¾	102
N O Waterworks Co..........	100	83	91
Planters Crescent Oil Co....	100	....	....
Sugar Shed Co..........	50	30	39
Southwestern Brush Electric Light Co..........	100	....	....
Louisiana Electric L't Co..	100	....	....
Jockey Club..........	100	....	....
Crescent City Brewing Co.	100	....	....

Bons d'Etat.

Louisiana 4 s..........	96¼	97¼
Louisiana 2's..........	....	....

Bons de ville.

Premiums..........	149	149½
Premium drawn number..........	190	....
Privilege on Premiums..........	....	....
Consolidated 6's..........	109	109½
Crossman..........	110	111
Consolidated Extended..........	109¼	....
Crossman..........	110	110¼
Extended 6's..........	....	....
Railroad..........	....	....
Waterworks..........	....	....
Park..........	....	....
City 6 0/0 certificates..........	101¼	....
City 6 0/0 Cts for Consol Coup	101¼	103¼
City 5..........	102¼	103
City 7's old..........	110	113
new..........	....	....
gold..........	....	....

Bons divers.

U S 4 0/0..........	122½	....
Canal & Claib. St RR mort..	....	....
G., St. L. & N. O. R. R. Co..	....	....
Jackson RR 2d mort. coup...	....	....
Jackson RR 24 mort. debt...	....	....
Cotton Exchange Stock..........	320	335
Produce Exchange Stock..........	....	....
Stock Exchange Stock..........	....	....
Mechanics', Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock..	30	....
Sugar Exchange..........	155	195
Morgan's L & T 1st gold mort.	128¾	130¼
Tex & Pacific RR 1st gold m't	91	....
Tex. & Pacific RR 2d gold m't	38	....
C. C. Brewing Co. 1sts..........	....	....
St-Charles Hotel Co mort..........	....	....
Crescent City 1st..........	....	108
new..........	....	....
N O City RR Co mort..........	122½	....
St-Charles St RR mort..........	120	121
N O Waterworks Co mort....	100	....
La Ice Mfg Co 1st mort..........	95	....
La Ice Mfg Co 24 mort..........	....	80
Levee S. Cotton Press mort....	104	....
La Electric L. 1st mort..........	....	....
2d..........	....	....
Cotton Exchange 1st mort....	107	110

Certificats et Warrants.

State Warrants Ordin. 1884..	70	....
State Warrants Ordin. 1885..	44	....
do do do 1886..	45	55
do do do 1887..	65	....
do do do 1888..	52	54
Police Cts..........	38	....
School Cts..........	....	40
City Scrip, old..........	91	....
new..........	93	....
Jan. In. Cts. on State Consols.	26	....
Cts émis en vertu de l'acte 98 de 1880..........	90	....
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1880)..........	14½	20
Unpaid State Coupons prior to No 12..........	25	....
Unpaid City Coupons..........	....	....
Half paid Coupons..........	....	....
State School Warrants..........	30	45

Unlisted Securities.

Anna Howe Gold Mi'ng Co	10	....	....
Plata Reina..........	10	.55	.90
Bonhomme..........	1	....	....
Mountain View..........	1	.02	.05
Georgiana..........	1	....	....
Ryland..........	1	....	....
Lafayette Brewing Co..........	100	95½	112½
Louisiana Brewing Co..........	100	200	218
Pelican Brewing Co..........	50	46	55
Southern Brewing Co..........	100	410	508
Weckerling Brewing Co..	100	105	117

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2,300 balles, comprenant 750 à arriver.

Le marché est inactif, mais calme et ferme. Les cotes tachés sont ce à ce plus que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary..........	9 7/16	9 7/16
Ordinary..........	9 15/16	9 15/16
Good Ordinary..........	10⅜	10⅜
Low Middling..........	10 11/16	10 11/16
Middling..........	10 15/16	10 15/16
Good middling..........	11⅛	11⅛
Middling Fair..........	11 9/16	11 9/16
Fair..........	12 3/16 nom	12 3/16 nom

FUTURS.

Stable.

Janvier —— à ——; février —— à ——; mars 11.04 à 11.06; avril 11.11 à 11.12; mai 11.18 à 11.19; juin 11.25 à 11.26; juillet 11.31 à 11.32; août 11.21 à 11.22; septembre 10.29 à 10.40, octobre 10.02 à 10.04; novembre 9.90 à 9.92; décembre 9.90 à 9.92.

Les ventes comprennent 26,400 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10 13/16; à Mobile 10⅝; à Savannah à 10⅜; à Charleston 10⅜; à Wilmington 10⅜; à Norfolk à 10 15/16; à Baltimore à 11⅜; à Boston 11 11/16 à Philadelphie 11⅛ à Memphis 10⅞; à Augusta 10⅝.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Inactif.
Cotes: Middling Gulf 11⅛.

FUTURS.

A peine stables.

Janvier 10.38 à 10.41; février —— à ——; mars 11.37 à 11.38; avril 11.39 à 11.40; mai 11.44 à 11.45; juin 11.49 à 11.50; juillet 11.54 à 11.55; août 11.54 à 11.55; septembre 10.85 à 10.88; octobre 10.57 à 10.58; novembre 10.39 à 10.41; décembre 10.37 à 10.39.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,820 398 balles; même temps l'année dernière, 1,551,745 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 1,549,708 balles; même temps l'année dernière, 5,029,745 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,558,525 balles; même temps l'année dernière, 1,157,212 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,192,041 balles; même temps l'année dernière, 3,870,819 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 190,049 balles; même temps l'année dernière, 277,169 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 461,528 balles; même temps, l'année dernière, 723,675 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable.
Cotes—6⅛ pour le Middling Américain.

FUTURS

Inactifs.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Ferme.

Cotes—76 fr. pour le Bon Ordinaire (sur place), 74½ fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 72½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Calmes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 94 boucauts et 1,107 barils de sucre et —— barils de mélasse

Recettes 96 boucauts de sucre, 1,039 barils de sucre, 113 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Actif et ferme.

Choice..........	5⅝ @ 5 7/16
Strictly prime..........	5 5/16 @ ——
Prime..........	5 3/16 @ 5¼
Fully fair..........	5 3/16 @ 5¼
Good fair..........	5 @ 5 1/16
Fair..........	5 @ 5 1/16
Good common..........	4⅞ @ 5
Common..........	4⅝ @ 4¾
Inferior..........	4 @ 4¼

CENTRIFUGAL—Stable.

Plantation granulated..........	——@——
Off granulated..........	——@——
Choice white..........	——@——
Off whites..........	5⅝ @ 5 3/16
Gray off white..........	——@——
Choice yellow..........	——@——
Prime yellow..........	5⅝ @ 6
Off yellow..........	5⅜ @ 5⅝
Seconds..........	4⅝ @ 5 7/16

MELASSE—Open kettle—Peu de bonnes qualités dans les premières mains. Premières, 15 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 25 à 30c.

Fancy..........	——@——
Choice..........	——@——
Strict prime..........	——@——
Good prime..........	——@——
Prime..........	——@——
Good fair..........	——@——
Fair..........	——@——
Good Common..........	——@——
Common..........	——@——
Inferior..........	——@——

CENTRIFUGAL—Facile.

Fancy..........	——@29
Choice..........	——@28
Strict prime..........	27 @ 28
Good prime..........	22 @ 25
Prime..........	20 @ 22
Good fair..........	18 @ 19
Fair..........	17 @ 18
Good common..........	14 @ 16
Common..........	14 @ 16
Inferior..........	——@——

SIROP—@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 1,262; barils riz éclaté 542.

Recettes — Sacs riz brut 122; barils riz éclaté ——

RIZ ECALE—Stable.

Head..........	4⅞ @ 5⅛
Choice..........	——@——
Prime..........	——@——
Good..........	4⅝ @ 4¾
Fair..........	4 @ 4¼
Ordinary..........	3⅞ @ 3⅝
Common..........	2⅞ @ 3⅜
Sweepings..........	2⅞ @ 2⅛

RIZ BRUT—Stable.
Cotes du riz brut $2 00 à 2 70.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$9 00 à 10 00.

FARINES,

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patents $4 50 à 4 60; extra fancy $—— à ——; fancy $3 90 à $ 75; choix $—— à —— le baril.

FARINE DE MAIS—$—— à 1 90.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 75 à 4 85 le baril; extra fancy $4 25 à 4 30, fancy $3 90 à 4 00; Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Straights 4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$—— à 2 00.
CREAM MEAL—Choice $2 00 à 2 40
GRITS—Choice $2 25 à 2 40.
HOMINY—$2 50 à 2 60.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—Coarse $5 00 le baril au détail.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — en cosse —— à 40 pour le blanc, —— à 38 pour le mêlé et 39 à 40 pour le jaune.

Texas RR., 34 à 35; West RR. —— à 33.
AVOINE — No 2, de l'Ouest —— à 30; Choice à 70.
SON—67½ à 70.
FOIN—Prime $13 00 à 15 50; Choice $17 00 à 17 50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 3 à 4c de plus par boisseau; avoine 3 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $3 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.
MESS PORK—10⅞ à 11.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4⅜ à 4¾; short rib sides 5⅜ à ——; long clear sides 5⅜ à ——; short clear sides 5⅛ à ——.
BACON — Epaules 4¾ à ⅞; short rib sides 6 à 6⅛; long clear sides 6 à ——; short clear sides 6⅛ à ——.
GRAISSE—En tierçons, refined, 5⅛ à 6⅛; prime steam —— à ——.
JAMBON—10¼ à 10¾.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ⅛ pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jowers—Porc, bbls—mess $10 62½ à 10 87½; p.g. $10 12½ à 10 37½; extra prime —— rump $9 50 à 9 75.

Saindoux—Meilleure qualité 6⅛ à 6¼; Boston—paré, shoulders 6⅜ à 6⅛; picnic hams 6⅛ à 6¼c; breakfast bacon 8⅛ à 9½c; hams choice 10½ à 11½c.

Bœuf, bbls—Extra paré $9 00 à 9 25; plate $8 25 à 8 50; extra mess $6 75 à 7 00; mess $—— ; demi-barils—extra mess $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $—— à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour les lots en gros.

CAFE—Prime 21⅛; good 21¼; fair 21; ordinary 19½c; common 17½ la livre.

THE—Extra Formosa, choice à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 90c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 50 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38; gunpowder, fair to choice à $1 20.

BEURRE — Western Creamery—Extra — à 29; extra firsts 25 à 26c; firsts 17 à 18c. Western Dairy — Extra 14 à 16; extra firsts 12 à 12½; first 10 à 11. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York cream — à 12; Western Cheddars full cream, à 10; twins, full cream, à 10⅛; flats, full cream, à 10⅛; Young America's full cream, 11⅛.

SEL—De la Louisiane—City Course 75c; City Fine 90c; City Crushed 85c; Rock Salt 2¾c la livre; pocket Salt 1¾ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Ces cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.

FRUIT.—Frais.—Fraises 8 à 12cts par pint box; pommes $5 50 à 6.00 par barils; oranges de la Floride $2 75 à $3 25 par boîte, Palermo et Messina Imperial 160s $—— à 3 00 par boîte, 300 à 360 à $3 50 à $2 75; Limons Messina $3 00 à 3 50 par boîtes, Palermo $3 00 à 3 50; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Plantains 75c à $1 par régime; Ananas $4 00 à $2 75 la douzaine; Raisins de Malaga nominaux.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—4c à 4c, tranches 4½c, fancy evaporated 7¼ à 7⅜c. Dattes—Frail 5½c, Persian 7½c, Fard 9c. Figues sèches 12 à 15c; currants 5 à 7c; prunes 7c; citrons 20 à 22c; raisins secs de Londres—California $2 50 à —— par boîtes. Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 13½ à 25c, Texas 7¼ à 10c; pistaches—Tennessee red 5 à 6½c, Virginia hand picked 8¼ @ 9c, Amande Taragone 16 @ 17c, noix du Brésil 11 à 12c la livre, Filberts 12 à 13c; Noix de Noisier 15c; marrons italiens 13. Noix de coco $3500 par 1000, de pièce au baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 à —— par ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 50 par ton, pour l'exportation $—— à —— f. a. b. par long ton.
Oil cake—$19 75 asked per long ton f. o b.
Huile de graine de coton (en gros en pour l'expédition)—Prime crude 25c bid le gallon in prime cooperage et 26 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1¼ livre 7¼ à 7⅝c la yarde. 2 livres 7½ à 8; 2¼ livres 10⅛ à 10¾c; bailing twine 9½ à 10c la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12½c per yard.

COTTON TIES—$1 25 le paquet

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix du gros à landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest, $2 00 à $3 00; de la Louisiane $—— à 4 00.

PATATES DOUCES — Ordinaires $1 75 à —— yams $ 2 25 à ——

OIGNONS—De l'Ouest $5 50 à —— le baril.

AIL—De la Louisiane 75 à $1 00 le string.

CHOUX—De la Louisiane $2 50 à 3 00 le crate.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $5 00 à 5 50 le baril.

HARICOTS — Choice Northern à 3¼; Western red kidney choice à ——; New-York red kidneys 6¾ à 7; western white kidney 3½c; pois verts 1¾ à ——.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ¼ à 1½c de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 50 la douzaine; poulets $2 50 à 3 00; canards $3 00 à 3 50; oies $4 00 à 4 50; dindes $14 00 à 18 00.

Les grosses volailles de la Louisiane $3 50 à 3 00; poulets $2 00 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes $10 00 à 11 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest — à 13 c; ceux de la Louisiane — à 14c.

SUIF—4¼c la livre pour celui de la ville à celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21c la livre.

LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 12 à ——; clear lake 21 à ——.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4¼c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 2½c, kips, 15 à 25 livres, 4c; peaux de veau 25c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5; dry flint 5; dry salted 4c la livre.

PELLETERIE—Otter $—— à $ 50; castor 10 à 50c pièce; chevreuil 10 à 50c.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c.

MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c la livre; grise 1½ à ——; noire 3¾ à 3½c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, —— à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 3 à 5; Leaf 5⅛ à 11c; Cutting and Barley parts lugs 4⅛ à 12; Leaf 5 à 25.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 53 à 65c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's; 32 à 35c; Bright navy, 35 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 60c; granulated smoking 25 à 70.

NAVAL STORES—Les prix de gros sont comme suit. Au détail il faut payer ¼ à —— de plus par baril. Poix $1 50 à 1 75 goudron $4 50 le baril. Résine—D E F $1 25; G $1 30, H $1 ½; I $1 60; K $1 95; M $2 50; N $2 75; W. G. $3 00; W W $3 50. Essence de térébenthine 40. Jobbing 2 à —— de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 le tonneau. Anthracite $9 50 à 10 00 le ton; bateaux 35c; steamers $3 50 à la tonne, en gros —— à 22c le baril.

ALABAMA — Splint pour familles 45c; Coronas pour familles 45c; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon..........	2 25 @	2 40
BRANDIES—Du pays, le gal...	1 50 @	3 50
Pêche—vieux, le gallon...	2 25 @	3 50
Pommes..........	2 25 @	3 50
COGNAC—Importé - 1882, le gallon..........	—— @	4 50
1876..........	—— @	5 50
1875..........	—— @	5 75
1870..........	—— @	6 00
1868..........	—— @	6 50
1865..........	—— @	7 00
1852..........	—— @	9 00
1848..........	—— @	12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac		
1882..........	—— @	4 50
1870..........	—— @	7 00
1864..........	—— @	8 00
1848..........	—— @	10 25
Bisquit, Dubouche & co, Cognac		
1878..........	—— @	4 50
1870..........	—— @	6 00
1843..........	—— @	8 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon..........		
Ouest..........	1 05 @	1 10
Bourbon..........	1 50 @	5 00
Seigle..........	1 50 @	5 00
Ecosse, importé..........	4 00 @	4 50
Irlande, importé..........	4 00 @	4 50
Duffy's malt whisky, par gallon..........		
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon..........	1 15 @	1 50
Hollande, par gallon..........	2 75 @	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom..	3 15 @	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse..........	6 50 @	9 00
Holland, par caisse..........	7 25 @	7 50
VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon..........	3 40	50
Zinfandel No 1, le gallon..	50 @	70
Clarets importés — Ordinaire par barrique..........	55 00 @	60 00
Clarets de famille, par barriq.	65 00 @	75 00
Clarets fins, la barrique..	90 00 @	175 00
Médoc, la caisse..........	—— @	5 00
St-Julien, la caisse..........	—— @	6 50
Margaux, la caisse..........	—— @	7 00
Pontet Canet, la caisse..........	—— @	10 00
Larose, la caisse..........	—— @	14 00
Léoville, la caisse..........	—— @	14 00
Château Lafitte, la caisse..........	—— @	28 00
Ordinaire, la caisse..........	3 00 @	3 50
Château Dillon, par barrique..	125 00 @	....
Blanquefort, par barrique..	105 00 @	....
Château Dillon, par caisse..	—— @	7 50
VINS BLANCS—Californie le barrique..........	5 40	75
Importé de famille, la barrique	65 00 @	80 00
Importé fin, la barrique..........	90 00 @	175 00
Graves, la caisse..........	—— @	6 00
Sauternes, la caisse..........	—— @	6 50
Haut Sauternes, la caisse....	—— @	10 00
Leteur Blanche, la caisse....	—— @	15 00
Château Yquem, la caisse....	30 00 @	30 00
Ordinaire, la caisse..........	3 25 @	3 50
Muscat, la caisse..........	4 25 @	6 50
Madère, Cette, le gallon..........	1 00 @	1 10
Madère, genuine fine, le gal..	3 50 @	5 00
Madère, la caisse..........	12 00 @	25 00
Sherry, Cette, le gallon..........	1 00 @	1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon..........	1 50 @	5 00
Sherry, la caisse..........	20 00 @	25 00
Très vieux porto, la caisse..	5 00 @	25 00
CHAMPAGNE—RoedererCarte Blanche, qts, par douz...	—— @	29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay..........	—— @	24 75
Extra Dry..........	—— @	28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts.	—— @	28 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	—— @	26 50
D. B. Pel & Co.'s qts..........	—— @	....
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts..........	—— @	28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	—— @	28 50
Moet & Chandon, white seal, qts..........	—— @	28 00
Pints $2 de plus par caisse.		

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1.	$17 00	Plank No 1....	$15 00
No 2..........	13 00	No 2..........	11 00
No 3..........	11 00	No 3..........	9 00
Scantling No 1.	13 00	Flooring No 1..	15 00
No 2..........	10 00	No 2..........	13 00
No 3..........	9 00	No 3..........	11 00
Ceiling No 1...	11 00	Weath Bds No 1	13 00
No 2..........	11 00	No 2..........	11 00
No 3..........	8 00		
Boards, No 1...	13 50	Boards No 2...	10 00
No 2..........	11 00	No 3..........	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1..	21 00	Ceiling, No 1..	17 00
No 2..........	19 00	No 2..........	15 00
No 3..........	15 00	No 3..........	11 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1..	17 00
No 2..........	11 50	No 2..........	14 00
Boards No 3...	11 00	No 3..........	11 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1...	27 00	Boards, No 2..	22 00
No 3..........	27 00	No 4..........	20 00
No 5..........	27 00	No 6..........	20 00
Dr'ed Bds No 1	22 @ 42	Dr'ed Bds No 2	18 @ 27
No 5..........	17 00	No 4..........	19 @ 27
No 5..........	17 00	No 6..........	19 @ 27

WHITE TIMBER.

No 1..........	13	No 2.......... 11 cts
No 3..........	9½ cts	

Mahogany timber..........	50 00 @ 60 00
Cedar timber..........	5 00 @ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché	
Oak lumber..........	25 00 @ 30 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split..........	3 50 @ 7 00
Laths, per 1000..........	75 @ 1 25
Alabama lime..........	90 @ 1 05
Cement domestic..........	1 75 @ 2 00
Cement, imported..........	2 75 @ 3 00
Slate..........	5 75 @ 7 00
Brick—Lake and I. G. & E..........	5 00 @ 10 00
Paving..........	9 00 @ 10 50
Ordinary..........	7 00 @ 8 50
Sand..........	20 @ 25
Shells, small..........	—— @ 40
Shells, large..........	1 25 @ 1 50
Plaster calcined..........	1 70 @ 2 00

QUINCAILLERIE

AXES—Hunt s..........	7 00 @ 8 00
Double bit..........	9 15 @ 10 00
AXLE GREASE—Fraser's kegs.	4 @ 4½
Boxes, gross.	10 00 @ 10 50
BELLOWS—Blacksmith, 38 to 42 in..........	6 00 @ 15 00
BRASS—Sheet per livre..........	—— @ ——
COTTON SCRAPERS..........	3 40 @ 3 90
CHAINS—Trace..........	3 00 @ 6 00
Ox..........	5 @ 6
COPPER—Roofing par livre..........	—— @ 25
Braziers' sheets, 15 livres et au-dessus..........	—— @ ——
HOES—H. B. No 0 to 6..........	3 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 3..........	—— @ ——
Lynden's bright crown, 00000 to 3..........	4 00 @ 6 00
ROTARY HOES—Malton's..........	—— @ ——
Avery's..........	125 00 @ ——
Double diggers..........	—— @ 75 00
HOLLOW WARE—Skillets..........	3 @ 4
Anvils..........	—— @ 11
IRON—Flat, 1½ to 4 inches b'y ¾ to 1..........	2¼ @ 2½
Round, 1 to 1½ inches..........	2¼ @ 2½
Painted..........	4 @ 5½
Bands—Light, 3 to 6x¼..........	2 85 @ 3 00
Heavy, 3½ to 6x¼ inches..	2 45 @ 3 00
Hoops—1 to 2 inch..........	3¼ @ 4
Sheet—No 10 to 14 G..........	3 50 @ 3 60
Galvanized, No 26 G..........	6 00 @ 8 00
LEAD—Pig, par livre..........	4½ @ ——
Sheet, par livre..........	—— @ ——
STEEL RAILS—12 @ 40¢ tonne..........	—— @ 2 65
OAKUM—Navy..........	—— @ 7¼
United States Navy..........	—— @ 9 00
Best..........	—— @ 10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos ¼ to 1..........	2 75 @ 3 75
Avery, steel..........	4 50 @ 20 00
Avery, double shovels, wood-en beams, not..........	—— @ ——
Avery, double shovels, iron beams, not..........	—— @ 3 50
Magnolia sweeps, all sizes, net..........	2 00 @ 2 50
Double plows, Allemen's, No ¼ to 2, each..........	25 00 @ 30 00
PLOW STEEL—5 to 12x¼ to 3x8	4¼ @ 4½
ROPE—Sisal, ½ in. and larger, basis..........	12½ @ ——
Manila..........	15½ @ ——
Cotton, 3-16 et ¼..........	14 @ 14½
SPADES—Ames'..........	10 50 @ 12 00
Rowland's..........	6 00 @ 7 00
SHOVELS—Ames'..........	9 00 @ 11 00
Rowlands'..........	6 00 @ 7 00
SWEAT TINS—7 to 12x½ to 1x4	3½ @ 4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	13 50 @ 14 50
I. C..........	10 50 @ 11 50
1x14x20..........	7 25 @ 8 00
I. C, 1x14x20..........	5 75 @ 6 50
Block, par livre..........	24 @ 26
WIRE—Peter Wright's..........	—— @ 15 00
WIRE—Barbed fence, galvanized..........	4¼ @ 4½
Shoe—Shoes par livre..........	7 @ 9
SHOT—Drop..........	1 15 @ 1 25
Buck, 25 liv. bars..........	1 40 @ 1 45
POWDER—25 liv. kegs..........	—— @ ——

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—Nourris aux grains..........	2 @ 3
par liv. gross, grass..........	2 @ 2½
fair to common..........	2 @ 2½
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C. GRASS CATTLE—1re qualité, par liv. gross,	—— @ ——
2me qualité, par tête..........	10 00 @ 15 00
Vaches communes et vieilles..	7 00 @ 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête....	7 00 @ 9 00
2me qualité, par tête..........	6 00 @ 8 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête..	8 00 @ 10 00
2me qualité, par tête..........	7 00 @ 9 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross..........	3¼ @ 4
Bas Coquette par liv. gross..	2¼ @ 3
MOUTONS—Choice, par tête..........	$2 00 @ 3 00
Fair, par tête..........	1 00 @ 2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête..........	30 00 @ 40 00
2me qualité, par tête..........	20 00 @ 30 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs..........	50 @ 75
Bons chevaux de trait..........	125 @ 150
Chevaux de selle et de voiture..	200 @ 400
Mulets pour habitations sucrières	175 @ 200
Mulets, qualité moyenne..........	140 @ 175
Mulets pour coton..........	100 @ 125
Mulets communs..........	40 @ 75
Bons mulets de ville..........	225 @ 250

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $ cents.

Bureau des Assesseurs d'Etat, Paroisse d'Orléans.

CHAMBRE 15, HÔTEL DE VILLE,
Nouvelle-Orléans, 28 février 1890.

Toutes les personnes sujettes à la taxe sur des propriétés de toutes description, immobilières ou mobilières, sont par le présent notifiées, conformément à la Section 24 de l'Acte 85 de 1888, que l'assessement des propriétés pour 1890, dans les divers districts d'assessements en la paroisse d'Orléans, a été complété, et que les listes seront exposées en ce bureau du 1er mars au 20 mars 1890 inclusivement, entre 9 heures A. M., et 4 heures P. M., pour inspection et correction.

Tous les contribuables sont instamment priés de profiter de l'occasion offerte pour faire savoir leurs objections à un assessement quelconque, et de s'assurer si le dit assessement est juste conformément à la loi.

JAMES A. RENSHAW, Président.
28 fév—10t

FEUILLETON.

No 21. Commencé le 18 février.

LES Trois Amoureux DE GERTRUDE.

—PAR—

Mme STANISLAS MEUNIER.

XII

(Suite.)

Elle arrivait sur le boulevard Malesherbes, lorsqu'elle eut le sentiment qu'elle était suivie. puis la certitude que Vallat était derrière elle. Que faire?... Se retourner ou marcher plus vite?... Un plaisir se mêlait à sa terreur. Elle se retourna.

—Vous me permettrez de faire route un instant avec vous?

—C'est mal, François. Cette rencontre n'est pas due au hasard.

—En effet.... Toute l'après-midi je vous ai attendue sur un banc du jardin.

—Quelle démence! Vous me compromettrez....

—Oh! si je pouvais mettre contre vous et monde et famille, et vous avoir toute à moi pour vous emporter en un pays lointain, où nous serions mari et femme!...

Ces folles et coupables paroles, elle les avait déjà entendues, mais de la bouche de M. de Fougère.

—Vous parlez comme un malhonnête homme.

Il reprit sur un ton tout autre:

—Votre reproche serait juste s'il ne s'adressait à un infortuné que sa douleur prive de la raison....

Malgré la violence de leurs sentiments, ils conservaient—puissance des convenances—un visage tranquille et une démarche assurée. Marchant l'un à côté de l'autre, sans se donner le bras, ils avaient l'air d'indifférents que la politesse seule réunit quelques instants.

Et Gertrude sentit son cœur se gonfler de nouveau d'un tendre chagrin.

—De grâce, revenez à la raison. Ne désespérez pas celle que vous avez secourue autrefois.

—Hélas! vous êtes devenue une trop grande dame; on ne peut vous aimer qu'avec rage et désespoir.

—Autrement aussi.... En le voulant bien, on transforme l'amour en sainte amitié.

—Qu'en savez-vous? dit-il durement.

Elle s'oublia.

—N'ai-je donc jamais souffert en ma vie?

Il eut un éblouissement. Il se rappelait le visage décomposé, la faiblesse soudaine de la petite Fauville alors qu'il lui avait présenté sa fiancée.

—Gertrude! Gertrude!.... que voulez-vous dire?

—Rien!.... Ou plutôt je veux vous faire une prière, moi aussi.... Ne m'ôtez pas le bonheur dont je jouis depuis si peu de temps.... Ayez pitié de moi. J'ai un mari et un enfant.... Le mari est bon et tendre.... l'enfant a besoin de l'honneur de sa mère....

Il fallait qu'elle fût dans une bien grande détresse pour parler ainsi.... Tout tournait autour d'elle; elle se raccrochait comme elle pouvait.

—Gertrude, je n'ose vous comprendre.... Cependant, si vous ne m'aimez pas, quel besoin avez-vous de ma pitié?.... Si vous ne m'aimez pas, en quoi pouvez-vous être épouvantée au point de me supplier, moi, misérable, si loin de vous?

Les larmes venaient aux yeux de Gertrude. Son orgueil était trop cruellement humilié. Ce secret qu'elle s'était tant promis de garder venait de lui échapper. Elle tira son mouchoir de son manchon, s'en tamponna furieusement les yeux et dit avec une rage concentrée:

—Eh bien! oui, soyez content, sachez que je vous ai aimé.... comme une folle, comme une malheureuse.... Sachez que j'ai espéré vous conquérir par mon esprit et ma coquetterie. Mais vous me trouviez laide.... Je n'étais pas opulente de formes comme Mme Vallat, ni riche comme elle.... Sachez que la jalousie m'a torturée, tuée presque.... Mais sachez aussi qu'après avoir souffert la pauvreté, pleuré une mère adorée, vécu dans l'intimité d'un tuteur malhonnête, soupiré pour un ingrat, j'entends, maintenant que me voilà guérie, riche, puissante, aimée d'un mari beau et bon, mère de famille, vivre en heureuse et honnête femme.

—O Gertrude, infortuné que je suis de ne pouvoir me prosterner devant vous, pour vous demander pardon de ces douleurs!.... Infortuné de ne pouvoir pleurer sur la stupidité qui me fit passer, sans le voir, à côté du bonheur!....Infortuné!....J'ai la gorge serrée, le cœur gonflé à éclater, la tête comme dans un étau. Et cependant, je me sens plein d'une joie insensée...., Vous m'avez aimé, Gertrude, donc vous m'aimerez encore....Puis-je, moi, concevoir un moment où je ne vous aimerai plus?

—Je ne vous aime plus......

—Gertrude!....

—Monsieur, si votre amour n'est pas une passion vile et lâche, si vous avez quelque respect pour l'objet de cet amour, quelque souci, non pas de son bonheur (vous souffrez, je ne vous en demanderai pas tant), mais de son honneur, vous me quitterez ici, après m'avoir juré de renoncer à ces rencontres dangereuses.

—Ah! sans les aveux que vous venez de me faire, sans l'espoir, oui, l'espoir, qu'ils me laissent, j'irais me jeter dans la Seine dont nous approchons.

Gertrude chancela, si elle prit le bras de Vallat, autant pour se raccrocher que pour le supplier mieux;

—François, un homme déjà s'est tué pour moi, et parfois la nuit je revois son fantôme. Je le détestais et le méprisais pourtant, cet homme. Vous, François, que j'aime.... comme un ami bien tendre.... que j'ai tant aimé autrefois, ne m'infligez, jamais l'épouvante de votre sang répandu!.... Non, jamais, jamais, entendez-vous, car ce serait infâme!....

Elle lui parlait d'elle, sachant d'instinct que c'était ainsi qu'elle toucherait, se ferait obéir.... Pourtant elle se souciait peu d'elle.... de lui seulement, de cette noble tête pleine de l'idée du beau, et qui devait se lever longtemps vers le ciel inspirateur.... Oh! ce Vallat, qui voulait mourir!....

Sa prière avait tant de véhémence, elle était si près de lui (elle lui brûlait le cou de son haleine et sentait contre son bras le cœur du jeune homme battre à coups précipités) qu'il fut ému de cette douleur si vraie.

—Non, dit-il, je ne me tuerai pas; je ne veux pas que vous vous accusiez de porter malheur à vos amis.

—Vous me le jurez!....Et vous essayerez de me regarder comme une sœur seulement?

—J'essayerai.

—Oh! François comme nous serons heureux tous deux quand nous aurons des cheveux blancs...... Adieu!.... Adieu!....

Elle ne se sentait pas le courage de continuer sa route du côté de son mari, et elle fit signe à un fiacre, pour rentrer chez elle. En y montant, elle envoya un regard passionné à Vallat. Elle le vit si pâle, si défait, qu'elle s'affaissa plutôt qu'elle ne s'assit sur la banquette de la voiture.

"Mon François!....Mon François!" gémit-elle.

XIII

Cependant Raymond disait à Gertrude:

—Il faut prier M. et Mme Vallat à dîner. On ne les voit pas autant que j'aurais cru.... Sais-tu où en est ton marbre?.... Non?.... Ma chérie, je ne te trouve pas bien depuis quelque temps.... Laisse-moi appeler Racot.

—Mais non.... je n'ai rien, rien du tout, je t'assure. Seulement, depuis quelque temps, tu as une manière de me regarder qui me trouble. Je me demande si tu ne penses pas de mal de moi.

—Oh! petite coquette! Ecoute, maintenant que j'en ai fini avec la discussion du budget, je vais pouvoir prendre quelques jours de repos.... Nous les emploierons à distraire ma chérie.... Nous menons une vie de trappistes dans ce parc Monceau. Et je crois que Racot ne t'ordonnerait pas autre chose que l'Opéra, les dîners et des réceptions.

—C'est possible, dit-elle.

—Eh bien! faisons tout de suite nos invitations: les Vallat d'abord.

Pendant huit jours, M. et Mme Flahaut menèrent la vie forcenée et vide des riches oisifs. Gertrude, couverte de diamants, assista, dans la loge de la duchesse de Grandpré-Latour, à la première de *Sapho*, et subit avec l'indifférence d'une reine blasée d'hommages l'insistance admirative des lorgnettes. Elle se montra dans les salons officiels, alla à un grand bal donné par Mme Abel en l'honneur d'un membre de la famille impériale de Russie. Elle y dansa comme une jeune fille et conduisit le cotillon avec une verve étourdissante.

Raymond fut satisfait des changements que ces plaisirs apportèrent dans l'humeur de sa femme; l'apathie dont il se plaignait fit place à une gaîté un peu nerveuse, un peu forcée, mais dont l'exagération ne le frappait pas.

Ils prirent part aux soupers que Mme Ehrenberg donnait tous les mardis aux gens d'esprit de Paris, et Gertrude fut navrée de la platitude des calembours qui s'y débitaient, de la banalité des remarques, de la pauvreté des idées. Elle dit à son mari:

—Les hôtes de Mme Ehrenberg ne sont pourtant pas les premiers venus.

—Sans doute, mais la maîtresse de la maison est, malgré son renom, peu intelligente et privée de tact. On ne l'aurait pas remarquée, sans sa richesse. Toi, Gertrude, tu pourras avoir un salon quand tu voudras.

—Vraiment!

—Mais ne nous pressons pas. En ce moment, tu es trop jeune et trop belle pour laisser de l'esprit à tes amis.

Gertrude remercia son mari du madrigal et resta pensive.

Elle voudrait bien devenir une femme ambitieuse, toute préoccupée d'intérêts mondains, jalouse de tenir dans Paris le premier rang.... Ah! si elle pouvait trouver une diversion à l'obsédante étude qu'elle fait d'elle-même!

Avec tous les éléments du bonheur, elle est sans cesse inquiète, partagée, effrayée.... Elle redouble de tendresse pour Raymond, mais bien qu'elle se serre contre lui avec une passion plus expansive, elle sent toujours entre elle et lui la pensée de Vallat. Elle ne peut plus écrire, lire d'une façon continue, cette pensée l'occupant tout entière, à tous moments, même quand son corps, maîtrisé par la fatigue, s'endort: elle voit alors le jeune homme en rêve.... Que fait-il? L'a-t-il oubliée?.... Comme il a obéi strictement à l'ordre de ne plus la revoir!....

Le jeudi, on parla chez elle du bal de l'Opéra. Une des dames en visite raconta que son mari l'y avait menée.

—Et qui y avons-nous vu, entre autres messieurs s'amusant sans leurs femmes, M. Vallat, votre sculpteur, ma chère! qui donnait le bras à une femme à peu près nue. Comprend-on audace pareille quand on est connu de tout Paris pour un homme marié?

Gertrude se sentit un grand froid au cœur.

Eh quoi! pensa-t-elle, serais-je donc jalouse? Jalouse d'une fille et d'un artiste qui s'encanaille!

Mais elle avait beau se faire bien hautaine, elle n'en souffrait pas moins

Vallat viendrait-il à ce dîner auquel Raymond le priait?

Elle ne se cachait pas qu'elle le désirait ardemment. L'entrevue serait sans danger, dans le monde, sous les yeux de son mari; peut-être même serait-elle salutaire. Retrouver François indifférent, c'était reprendre sa tranquillité. Plût au ciel qu'il n'eût eu qu'une toquade, une folie des sens détournée sur une drôlesse.... Mais le jour venu, elle s'habilla avec une recherche extrême, fit plusieurs fois recommencer sa coiffure; elle voulait se rapprocher autant que possible du buste. Fut-ce le hasard ou quelque latente pensée qui la poussa à mettre sa robe rose, celle qu'elle n'avait portée qu'au bal de Vallat? Un collier de perles d'une blancheur idéale, d'un chatoiement lumineux, cercla son col droit et mince. Un autre rang se détacha sur la masse sombre de ses cheveux.

Elle consulta son miroir. Elle n'avait plus l'air mutin et la grâce un peu sauvage d'une reine de Tziganes; mais il y avait dans ses yeux cernés de bistre la profondeur des âmes qui creusent de douloureux problèmes, et sur son visage au repos, l'énigmatique sourire de la Joconde. Quand elle riait, c'était la gaîté voulue d'une femme qui sait la valeur exacte de l'esprit. Elle était toujours très pâle, ce qui contrastait avec ses lèvres si rouges et ses cheveux si noirs.

Dans son salon, pendant qu'elle recevait ses invités, elle eut une angoisse en voyant Mme Vallat arriver seule.

—Et votre mari? demanda-t-elle d'une voix brève.

—Il va venir. N'étant pas sorti de la journée, il a voulu faire le chemin à pied.

Lorsqu'il apparut, Gertrude fut douloureusement frappée de sa pâleur, de son œil creux et terne, de son front ridé, de ses épaules courbées. Comme il portait ses gants dans son chapeau, elle sentit, en lui donnant la main, qu'il avait la fièvre.

—Etes-vous malade?

—Oui.

Les convives étaient tous fort liés avec les Flahaut. C'étaient les habitués du jeudi: Mlle de Fougeroux, Tridon, les cousines de Gertrude et leurs maris, puis des jeunes gens et des jeunes ménages. Aucun personnage (Tridon était de la famille) à qui Gertrude dût donner sa droite. Elle prit le bras de Vallat et passa avec lui derrière son monde. Tous deux tremblaient, tous deux avaient la langue sèche et les lèvres brûlantes.

Cependant elle lui dit:

—Je suis contente de vous voir ici.... D'ailleurs, ajouta-t-elle d'une voix si faible qu'il devina plutôt qu'il n'entendit, j'ai à vous remercier.

Il eut un rire amer.

—Oh! il n'y a pas de quoi.

—Mangez!

—Je vous ferai la même recommandation, car il est imprudent que nos assistants restent pleines.

Elle frissonna; il n'avait pas parlé bas. Elle songeait aux domestiques, ces espions qu'ils avaient derrière eux.

Ce dîner, dont sans en convenir avec elle-même elle s'était promis tant de secrètes joies, ne lui procura que des sensations pénibles. Vallat ne touchant pas aux plats, elle appliquait tous ses efforts à manger pour que l'indisposition de son voisin ne parût pas contagieuse. Elle le voyait si sombre, si irrité, qu'elle évitait de lui dire autre chose que des banalités; elle redoutait les pires imprudences. Elle tenta, bien qu'on fût nombreux, d'établir une conversation générale. Elle y réussit à plusieurs reprises, et alors, ou bien Vallat y restait complètement étranger, n'entendant même pas quand on l'interpellait, ou bien il y prenait part avec une exagération d'opinions, des paradoxes outrés qui étonnaient.

Elle se souvenait de ce souper où ils avaient été si bien, l'un contre l'autre. Non, il ne l'aimait plus.... Il semblait craindre de s'approcher d'elle, comme s'il avait eu des sentiments haineux à son égard. Elle n'eût pas été plus malheureuse près d'un ennemi. Etait-ce là l'envers de l'amour? Oh! elle sentait bien qu'il n'était pas dans les choses possibles que Raymond fût jamais de la sorte avec elle. Doué, c'avait été une vaine tendresse que celle de Vallat.

Alors pourquoi être si triste? Ne valait-il pas mieux se féliciter? Hélas! non, car Vallat souffrait, c'était trop certain. Elle se trouvait dans un abîme de doute d'où il lui semblait qu'elle ne sortirait jamais. Rencontrant par-dessus les fleurs le tendre regard de Raymond qui lui souriait, elle se dit: "Si je me confiais à lui!....Si je lui demandais de me rassurer." Hélas! elle savait trop qu'elle ne ferait que l'affliger, détruire sa sécurité. Il fallait suivre le conseil de Mlle de Fougeroux.

—Et si je recourais de nouveau à cette excellente amie? Mais que lui dire? Que la femme de Raymond Flahaut aime François Vallat? Jamais. D'ailleurs, c'est faux!.... Avouer qu'elle est dangereusement faible? Mlle de Fougeroux, avec son inexpérience des passions, voudrait mettre trop de raisonnement dans cet inquiétant problème!.... lui démontrerait sa culpabilité. Oh! non, non, il ne fallait pas se laisser convaincre d'ingratitude et d'infidélité. Mieux valait se guérir seule ou mourir avec son secret.

A quelques jours de là, Raymond, revenant de la Chambre, dit à sa femme:

—J'ai reçu du ministre une singulière proposition qui, à tout prendre, n'a rien de désagréable. Il voudrait que je fisse une tournée dans les colonies: ce serait une mission d'inspection. On mettrait un beau bateau à notre disposition, et nous irions du Tonkin à Taïti, au Sénégal, à la Martinique. Que dis-tu de cela?

—Que je ne veux pas d'une telle aventure.

Sa voix dure et son expression singulières surprirent Raymond.

—Je ne te comprends pas. Tu m'as plusieurs fois exprimé ton désir de voyager. Pourquoi manquer une occasion unique?

Gertrude comprit qu'il fallait être prudente.

—Cela me peinerait de me séparer de ma fille.

—Tu lui es moins nécessaire en ce moment que plus tard. Elle a une santé parfaite, une excellente nourrice, un bon papa qui l'adore et qui aurait pour elle des soins de mère, sans compter qu'il prierait sa vieille amie, Mlle de Fougeroux, de l'aider dans sa tâche de surveillance. Songe donc quelle chose charmante de parcourir ensemble de merveilleux pays, ces paradis du sud dans lesquels nous ferions escale! C'est délicieux d'être deux quand on s'aime, à méditer et à converser entre le ciel et l'eau. Ma petite Gertrude serait reçue comme une reine. Elle irait voir les empereurs du Cambodge et de l'Annam qui donneraient des fêtes en son honneur, et elle aborderait les impératrices toujours invisibles derrière leurs rideaux de soie, même pour leurs fils qui ne leur parlent qu'à genoux.

—Et ce voyage, dit Gertrude, est-il un projet en l'air ou une chose sérieuse?

—C'est très sérieux, mais il n'y a rien encore de fixé comme date. J'ai demandé, d'ailleurs, quelques jours de réflexion.

—Tu as bien fait. Nous examinerons ensemble le pour et le contre.

A continuer.